

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

### Pour les communes disposant d'un site internet

Lorsque la commune dispose d'un site internet :

Je soussigné(e) M/Mme....., Maire de la Commune de .....  
.....(Loire), certifie que la délibération n°42 du conseil communautaire du 13  
décembre 2022, ayant pour objet l'instauration du droit de préemption urbain (DPU) suite à  
l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et la répartition de l'exercice du  
DPU, a été publiée sur le site internet de la commune du ...../...../.....au  
...../...../.....

Capture d'écran du site internet ci-dessous comme preuve de cet affichage :

Fait à ....., LE .....

LE MAIRE,

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

### Pour les communes ne disposant pas d'un site internet

Lorsque la commune ne dispose pas d'un site internet :

Je soussigné(e) M/mme....., Maire de la Commune de ..... (Loire), certifie que la délibération n°41 du conseil communautaire du 13 décembre 2022, ayant pour objet l'instauration du droit de préemption urbain (DPU) suite à l'approbation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et la répartition de l'exercice du DPU, a été affichée et mis à disposition du public en mairie du ...../...../..... au .... /..... /.....

Photographie du panneau d'affichage ci-dessous comme preuve de cet affichage :

Fait à ....., LE .....

**LE MAIRE,**